

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

SAINT ANDRE LES VERGERS (10)

VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 14 AVRIL à 19 H 00

Nombre de Conseillers Municipaux.....33
Nombre de Conseillers en exercice.....33
Nombre de Conseillers présents.....30

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal est dûment convoqué le **MARDI 14 AVRIL à 19h00**, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mme LEDOUBLE Catherine, Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 8 avril 2026, affichée au tableau des affichages officiels le 8 avril 2026 et publiée dans la presse locale.

Etaient présents : Mme LEDOUBLE Catherine, M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. PERRARD Didier, Mme BERLOT Catherine, M. MAITROT André, Maires-Adjointes, MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCARDI Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mme QUINTART Sylvie, M. WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, JOSSO Gorete, MM. CHEHADE Hicham, GROSJEAN Sébastien, Mmes DENIS Angélique, OLLIER Graziella, MM. VANARET Florian, LEFEVRE Vincent, BALLANFAT Florent et Mme Sylvie GARET formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme PAGLIA Olympe	mandataire	M. GOJJARD Pascal
M. CORNEVIN Jean-Pierre	mandataire	M. BALLANFAT Florent

Était absente

Mme GALLERY Alice

Secrétaire de séance : Mme Angélique DENIS

XXXX

Séance du 14 avril 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/013***

**MISE EN PLACE D'UNNE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS
DIRECTS – PROPOSITION DE COMMISSAIRES**

Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants si la population de la commune est supérieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 32 personnes pour notre commune), proposée par délibération du conseil municipal.

Cette désignation est effectuée de manière à permettre une équitable représentation des personnes imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises.

L'article 1650 du CGI précise que les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre âgés de 18 ans au moins,
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Jouir de leurs droits civils,

Séance du 14 avril 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/013***

- Être inscrits au rôle des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises),
- Être familiarisés avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil Municipal propose la liste des contribuables suivants :

- 1- M. André MAITROT
- 2- M. Jorge CARVALHO
- 3- Mme Catherine BERLOT
- 4- Mme Myriam KUROWSKI
- 5- M. Jean-Luc DRAGON
- 6- Mme Claudie LANOUX
- 7- M. Jean-Michel DUMONT
- 8- Mme Sandra DURUPT
- 9- Mme Brigitte GATOUILLAT
- 10- M. Jean-Claude GUIDON
- 11- M. Pierre-Marie NEFFLIER
- 12- Mme Catherine DRAVIGNY
- 13- M. Didier PERRARD
- 14- Mme Françoise CASERY
- 15- M. Arnaud MONTENON
- 16- M. Rodolphe GRAMMONT
- 17- M. Faris RAHAMNIA
- 18- Mme Michèle ROTH
- 19- M. Emmanuel LIMA
- 20- M. Alain BALLAND
- 21- Mme Véronique RICCARDI
- 22- M. Bruno WARNESSON
- 23- Mme Gorete JOSSO
- 24- Mme Sylvie QUINTART
- 25- Mme Selda DEMIR
- 26- M. Hicham CHEHADE
- 27- Mme Nathalie MONT-DESFONTAINES
- 28- M. Gwendal ROBACH
- 29- Mme Alice GALLERY
- 30- Mme Souad BOUTZGAMOUT
- 31- Mme Hélène TOURAISIN
- 32- Mme Christine BEN HIBA

Séance du 14 avril 2026

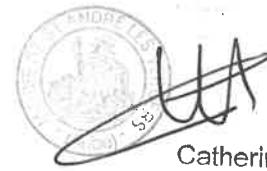
***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/013***

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour) :

- **ADOpte le rapport présenté.**

Pour Extrait conforme,

La secrétaire de séance
Mme Angélique DENIS

 Le Maire,
Catherine LEDOUBLE